

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 JANVIER 2006

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à la majorité ; Mlle Cambus et Mr Bénac s'abstiennent.

ORDRE DU JOUR

1. Vote des comptes administratifs 2005 (documents joints).

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L 2121.14 du CGCT le conseil doit désigner un président spécial ; aussi Monsieur Maury est désigné président.

Il est procédé au vote des comptes administratifs 2005 des budgets suivants :

- BUDGET DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 938 703.71 €
Recettes	4 419 455.84 €
Résultat	+ 480 752.13 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 728 764.74 €
Recettes	2 654 087.65 €
Résultat	+ 925 22.91 €
Résultat suite réforme M14	+ 909 290 €

Monsieur Cot précise que le compte de gestion établi par le receveur municipal concorde avec le compte administratif.

Après délibération, le compte administratif 2005 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

- BUDGET DU LOTISSEMENT DU LOGIS

Monsieur Cot précise que 4 lots sont encore en vente et indique que la viabilisation a coûté 1 641 000 € et qu'à ce jour 1332 000 € ont été encaissés dans le cadre de cette vente. Sans anticiper sur la discussion budgétaire, Monsieur Cot indique que le budget devrait être excédentaire de 700 000 € environ en 2006 si toutes les ventes sont conclues.

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Prévisions	1 910 444,03	2 881 547,03
Réalisations	1 280 437,29	1 958 064,39

DEPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Prévisions	1 885 114,03	2 881 547,03
Réalisations	919 264,11	1 440 449,89
Excédent	361 173,18	517 614,50
Résultat de l'exercice 2005	361 173,18	517 614,50
Résultat de l'exercice 2004	-437,29	0
Résultat de clôture de 2005	360 735,89	517 614,50

Après délibération, le compte administratif 2005 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

- BUDGET DE LA CRECHE

Monsieur Cot précise que le compte administratif reflète 4 mois de fonctionnement et remarque que les recettes réelles sont inférieures au prévision.

Monsieur Cot rappelle que les tarifs appliqués aux parents sont fixés par la CAF.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	217 559.55 €
Recettes	217 559.55 €
Résultat	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 373 859.38 €
Recettes	1 214 420.13 €
Résultat	- 159 439.25 €

Après délibération, le compte administratif 2005 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (un vote contre : Monsieur Bénac).

- BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Monsieur Cot fait remarquer une baisse d'activité, uniquement 10 enterrements réalisés en 2005 mais ajoute que ce service se maintient et permet une stagnation des tarifs.

Monsieur Cot indique que le compte administratif 2005 fait apparaître un excédent de clôture de 2592.73 €.

Après délibération, le compte administratif 2005 et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

- BUDGET DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	477 159.57 €
Recettes	566 593.67 €
Résultat	+ 89 434.10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	79 372.09 €

Recettes	287 416.46 €
Résultat	+ 208 044.37 €

Après délibération, le compte administratif 2005 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	144 362.92 €
Recettes	410 832.81 €
Résultat	+ 266 469.89 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	344 613.82 €
Recettes	525 150.34 €
Résultat	+ 180 536.52 €

Après délibération, le compte administratif 2005 et le compte de gestion sont adoptés à la majorité (une abstention : Monsieur Bénac).

2. Vote des budgets primitifs 2006 et affectation du résultat (documents joints).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote des budgets primitifs suivants :

- BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur Cot précise que des ajustements ont été réalisés notamment pour inclure la participation communale au budget annexe de la crèche.

Mme Levasseur indique que la création d'un chapitre « dépenses imprévues » en fonctionnement permettrait une certaine souplesse dans la gestion.

Monsieur Cot indique que ce chapitre a été prévu en investissement.

Monsieur Cot, président de la commission des finances propose une augmentation de la taxe d'habitation, des taxes sur le foncier bâti et non bâti de 2 % et de la taxe professionnelle de 1%. Ainsi les taux sont les suivants : taxe d'habitation 8.33 %, taxe sur le foncier bâti 16.55 %, taxe sur le foncier non bâti 76.66 %, et taxe professionnelle 20.88 %.

Après délibération, le budget communal 2006 et l'affectation des résultats sont adoptés à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

Monsieur Cot propose de réactualiser les tarifs liés à la refacturation du personnel communal et de réunir la commission des finances sur ce thème le 2 février 2006.

<u>Organisme concerné</u>	<u>Tarif 2005</u>	<u>Tarif 2006</u>
Régie des transports	19.77 € /heure	19.77 € / heure
Pompes funèbres	21 € /heure	21 €/ heure
Entretien : Perception, Gendarmerie,...	15 € / heure	15 €/ heure
Facturation de travaux à des tiers	18.30 € /heure	18.40 € / heure
Service AEP et ASS	18.30 € / heure	18.40 € /heure
CCAS	18.30 €/heure	18.40 € / heure

Adopté à l'unanimité.

- BUDGET DU LOTISSEMENT DU LOGIS

Après délibération, le budget du Logis 2006 est adopté à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

- BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Monsieur le Maire souhaite que l'on maintienne ce service et évoque la question posée par la maison de retraite quant à une éventuelle participation à la réhabilitation de la morgue. Monsieur le Maire ajoute qu'il est plus intéressant pour la commune d'avoir recours à la nouvelle chambre funéraire de Monsieur Costes. En effet l'utilisation de la morgue ne se pose que dans des cas relativement rares.

Mme Libérati précise que la maison de retraite continue sa réflexion sur ce point.

Après délibération, le budget des pompes funèbres 2006 et l'affectation des résultats sont adoptés à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

- BUDGET DE LA CRECHE

Monsieur Cot rappelle la faiblesse des recettes notamment en raison d'un faible apport des recettes provenant des familles.

Monsieur Cot ajoute que le coût est de 4000 € par enfant et par an.

Monsieur le Maire ajoute que la PSU qui a été mise en place par la CAF avec un système de gestion horaire a aggravé la situation.

Après délibération, le budget de la crèche 2006 et l'affectation des résultats sont adoptés à la majorité (un vote contre de Mr Bénac).

- BUDGET DE L'EAU

- Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs sur l'indice des prix à la consommation.

Montants Hors Taxes

Objet	unité	Tarif 2005	Augmentation 1.5 %
redevance fixe eau	par an	21.41	21,73
location compteur eau	par an	5.81	5.90
consommation eau	le m3	1,05	1,06
conso eau à partir de 1001 m3	le m3	0,61	0,62
taxe sur la consommation d'eau - (DDA)	le m3	0,071	
redevance pollution - (Adour-Garonne)	le m3	0,1988	

- Monsieur le Maire propose une augmentation du tarif de location des compteurs.

<i>Désignations</i>	<i>Diamètre du compteur</i>	<i>Prix de location annuelle 2005</i>	<i>Augmentation 1.5 %</i>
Compteur volumétrique (de type Kent Elster)	15 mm	5,81 € HT	5.90 € HT
Compteur volumétrique (de type Kent Elster)	20 mm	6,46 € HT	6.57 € HT
Compteur volumétrique (de type Kent Elster)	30 mm	18,72 € HT	19 € HT
Compteur volumétrique (de type Kent Elster)	40 mm	26,58 € HT	26.98 € HT
Compteur volumétrique (de type Kent Elster)	60 mm	45.30 € HT	45.98 € HT
Compteur à vitesse (de type Kent Elster)	80 mm	64,03 € HT	64.99 € HT
Compteur à vitesse (de type Kent Elster)	100 mm	75,78 € HT	76.92 € HT
<i>(*) : prix d'un compteur volumétrique de marque KENT (compteur que l'on utilise actuellement)</i>			

Après délibération, le budget de l'eau 2006 et l'affectation des résultats sont adoptés à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que grâce à la PRE, le budget d'assainissement commence à se créer de l'autofinancement. De plus Monsieur le Maire remarque l'apparition de plus en plus de collectifs ; ce phénomène n'existait pas il y a 2 ou 3 ans.

- Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs sur l'indice des prix à la consommation.

Montants Hors Taxes

Objet	unité	Tarif 2005	Augmentation 1.5 %
redevance fixe assainissement	par an	44.76	45.73
consommation assainissement	le m3	0,61	0,62
consommation ass à partir de 1001 m3	le m3	0,34	0,35

- Monsieur le Maire indique que la PRE est réactualisée en fonction de l'indice du coût de la construction.

Aussi le montant de la PRE pour les propriétés bâties est porté de 967 € à 1003 €. Le montant de la PRE pour les propriétés non bâties est porté de 3223 € à 3342 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération, le budget de l'assainissement 2006 et l'affectation des résultats sont adoptés à la majorité (une abstention de Mr Bénac).

2.1 Convention relative à l'opération Façades.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de Madame ULHMANN concernant la mission de restauration des façades pour 2006.

Madame Uhlmann propose de découper sa mission en 2 phases :

- Tranche ferme : communication et information (permanences ...).
- Tranche conditionnelle : intervention pour chaque projet « façades » (constitution du dossier de demande de subvention, conseil technique...)

Le montant de la rémunération pour la tranche ferme est de 3591.97 € HT.

Le montant de la rémunération pour la tranche conditionnelle est de 436.60 € HT par immeuble.

Monsieur Ormières précise que l'augmentation du coût de la mission est de l'ordre de 1.5 à 2 % et évoque le projet d'un programme Commerces et Devantures.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Convention relative aux associations dont la subvention est supérieure à 23000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de la loi du 12 avril 2000, il est fait obligation aux collectivités de conclure une convention avec les associations dont la subvention attribuée dépasse 23 000 € par an.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les conventions avec les associations concernées (MJC, Comité des Fêtes).

Adopté à l'unanimité.

3. Ressources humaines : feuilles de notation 2005

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, les agents titulaires peuvent émettre des vœux concernant leur affectation, leur déroulement de carrière, leur formation, leurs conditions de travail. Faisant suite à l'examen de ces vœux pour l'année 2005 par la commission du personnel, Monsieur Maury propose :

3.1 Demande d'avancement de grade.

Monsieur Maury propose d'ouvrir les postes suivants :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'agent technique en chef
- 1 poste d'agent technique principal

Adopté à l'unanimité.

3.2 Régime indemnitaire Direction des services.

Monsieur Maury rappelle qu'une délibération du 16 octobre 2003 fixe le régime indemnitaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux qui est composé par une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

Les agents susceptibles d'en bénéficier sont classés en 3 catégories. Les montants moyens annuels de l'indemnité pour travaux supplémentaires sont fixés pour chaque catégorie par arrêté :

- 1^{ère} catégorie : les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est supérieur à 780
- 2^{ème} catégorie : les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est inférieur ou égal à 780
- 3^{ème} catégorie : les fonctionnaires de catégorie B (ne relevant pas de l'IHTS).

L'arrêté du 01/12/2002 fixe les montants moyens annuels comme suit :

- 1^{ère} catégorie : 1389.89 €
- 2^{ème} catégorie : 1019.12 €
- 3^{ème} catégorie : 810.43 €

Le montant des attributions individuelles ne peut excéder huit fois le montant moyen annuel attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent. Proposition est faite de le fixer à 3 pour la 1^{ère} catégorie et à 6 pour la 2^{ème} catégorie.

Le montant de l'IFTS varie suivant le supplément de travail fourni et l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

Ces montants moyens annuels sont indexés sur la valeur du point fonction publique.

Le versement de l'IFTS se fera semestriellement.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Ouverture de postes.

Monsieur Maury indique que suite au vote du budget 2006 il y a lieu d'ouvrir un poste d'agent des services techniques à temps complet pour le service Cadre de vie et un poste d'agent administratif qualifié à temps complet pour les services administratifs.

Adopté à la majorité (une abstention : Mr Bénac)

4. Adoption du règlement du cimetière (règlement joint).

Monsieur le Maire indique que la commission des finances a examiné un projet de règlement du cimetière ; il s'agit surtout de se prononcer sur la durée de la concession (page 6 du règlement)

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui il s'agit de concession à perpétuité.

Monsieur Vignes regrette qu'avec une concession trentenaire, chaque génération doit payer.

Monsieur Bénac souhaiterait un paiement pour la 1^{ère} concession puis la gratuité lors du renouvellement.

Monsieur Turrel indique que sur le fond, l'avis est personnel et lié aux convictions. Sur la forme il apparaît qu'un tarif de 200 € pour une concession de 30 ans n'est pas excessif ; au bout de 30 ans la famille qui renouvelle fait un acte pour la mémoire.

Mme Levasseur confirme qu'il s'agit d'un domaine sensible mais du point de vue de la gestion cela représente un coût pour la commune.

Monsieur Maury se positionne en faveur d'une concession à durée déterminée.

Monsieur le Maire propose de reporter le vote et d'approfondir les recherches sur ce domaine.

5. Contrat Temps Libre.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 avril 2005 il avait été exposé les principales actions que devaient financer la CAF par le biais du contrat Temps Libre. Entre temps la présidente de la CNAF et le ministère de la santé ont signé la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008 ; cette convention fait insuffisamment évoluer le fonds qui permet le financement des contrats Temps Libre.

Ainsi le Contrat Temps Libre qui nous concerne maintiendra les objectifs du précédent contrat mais ne permettra pas le financement de nouvelles actions comme cela était initialement prévu lors de la séance du Conseil Municipal du 21 avril 2005.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat Temps libre dont les objectifs sont les suivants :

- financement du poste de coordonnateur
- un CLAE + et - de 6 ans à Lafitte Vigordane, Peyssies, Gratens, Marquefave, Saint élix, Saint Julien et Salles
- un CLSH intercommunal + et - de 6 ans
- Pour Carbonne :
- mise en place d'un espace adolescent au collège
- Point Info Jeune
- PRJ
- Développement du CLAE primaire

Monsieur le Maire indique que la CAF reversera à la commune une aide évaluée sur la base des aides financières engagées par la dite commune ainsi que sur le montant des mises à disposition (locaux, personnel, entretien, EDF, eau...).

Ce contrat Temps Libre intercommunal sera également signé par Gratens, Laffitte-Vigordane, Saint Elix le Château, Peyssies, Carbonne, Salle sur Garonne, Saint Julien et Marquefave.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

6. Acquisitions chemin de las Peyreres.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'élargissement du chemin de Las Peyreres, des acquisitions foncières sont nécessaires. Des autorisations de prise de possession anticipée avaient été demandées afin de pouvoir commencer les travaux sans attendre la régularisation administrative.

Monsieur le Maire indique que le prix d'achat est de 10 € le m².

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les actes d'achat avec les propriétaires cités ci-après.

Propriétaire	ancien numéro	Nouveau numéro	Superficie à acquérir
Monsieur BARRIOS	F 402	F 1499	382 m ²
Monsieur BARRIOS	F 920	F 1497	3 m ²

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

7. Transaction Usine hydroélectrique.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la transaction avec la SNC Delbreil Berges Savary d'un montant de 153 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

◆ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec les entreprises Garré et Tdelec concernant les travaux du club house de foot au gymnase Abbal. Le montant du marché est de 2847 € HT pour le lot 1 et de 6669 € HT pour le lot 2. Monsieur Contreras précise que les travaux se termineront dans 3 semaines.

◆ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec l'entreprise Occitania Services concernant la fourniture d'un tunnel horticole chauffé. Le montant du marché est de 9720 € HT.

Séance levée à 23 heures